L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 DECEMBRE 1895 Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 323 rue de Chartres.
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 2 DECEMBRE 1895.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement de Choix.
DOUBLE COTTAGE NEUF
Encoignure des rues Lapeyrouse et Miro.

TROISIEME DISTRICT.

A L'ENCAN.

JEUDI, 26 DECEMBRE 1895.
Dans l'affaire de la Succession de Mlle Elizabeth Croue.

No 45,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HECKER & SMITH. — J. Paul Hecker encanteur. —Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 26 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de deux ordres séparés, un rendu et signé le 10 octobre 1895, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en vacance; et, un autre rendu et signé le 22 novembre 1895, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Labarre, étant le lot No 16 du dit ilet, et mesure 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Miro sur 98 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse. Lequel dit lot forme l'encoignure des rues Miro et Lapeyrouse.

Les améliorations consistent d'un cottage double, comparativement neuf, avec 4 chambres de chaque côté, rapportant un revenu de $240 par an.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il en reste, à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par liens du vendeur et portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date, jusqu'au paiement final. Toutes les taxes sont payées. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONFORMEMENT a un ordre de l'Honorable George H Théard, juge de la Division E., de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Isaac A. Reed, No 47,462 du dossier de la dite Cour, daté le 11 novembre 1895, à J. P. Hecker, Encanteur, nous vendrons aux enchères publiques VENDREDI, 20 décembre 1895, en face de la Cour Civile de District, allée St-Antoine, à midi, tous droits, titres et intérêts du dit défunt, Isaac A. Reed, dans et à,

Une portion de terre, dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esther, Pia, Wall et Lowerline, mesurant cent vingt (120) pieds de face à la rue Pia par cent vingt (120) pieds de profondeur.

Lesquels dits droits, s'il en reste, sont les intérêts déchargés en plein, du dit défunt dans et à la dite propriété, les mêmes ayant été à plusieurs reprises vendus pour taxes dues; un seul titre déchargé en plein de la dite propriété est en vente, sans garantie aucune, seulement en ce qui concerne le rembours du prix d'achat.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire. Dépôt de vingt-cinq dollars ($25) requis au moment de l'adjudication.

HECKER & SMITH, Encanteurs.

18 nov—18 25- déc. 2 9 16 20

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Joli Cottage-Résidence
—ET—
Quatre Terrains bien Remblayés
—AVEC—
Echoppe de Boucher de Première Classe,

Coin des rues Laurel et Octavie.

Succession de Thomas J. Hannon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 47,253.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'encan, MARDI, 10 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 29 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie, Live Oak ou Constance et Laurel désignés par les Nos un à quatre inclusivement, sur un croquis fait par W. I. Hodgson, encanteur, d'après un plan de John F. Braun, voyer, daté le 29 février 1890, annexé à un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, le 16 juin 1881, lesquels dits lots mesurent chacun trente pieds dix pouces de face à la rue Laurel sur les profondeurs suivantes: Lot No deux a une profondeur de [illegible] pieds quatre pouces et quatre lignes [illegible] du lot No un, et cent dix pieds [illegible] lignes sur la ligne du lot No [illegible] cette dernière profondeur sur [illegible]; le lot No [illegible] et cent quatre pieds une [illegible] la ligne du lot No [illegible] ligne du lot No quatre ligne de profondeur [illegible] dernière profondeur [illegible]; le lot No quatre a [illegible] quatre-vingt-dix [illegible] sur la ligne du lot No trois [illegible] sept pieds sept pouces et six lignes sur la ligne du lot No cinq. Le lot No un forme l'encoignure des rues Laurel et Octavie et a une façade et une profondeur sur la rue Octavie de cent-vingt pieds et un pouce, et une profondeur sur la ligne du lot No deux, de cent-seize pieds quatre pouces et quatre lignes, et a une largeur de trente pieds dans le fond de chacun des dits lots.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, contenant 5 chambres ou plus, et sur le terrain de l'encoignure une bonne bâtisse en bois occupée anciennement comme un marché à viande.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance, s'il en reste, à un et deux ans, avec des billets portant 8 0/0 par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final; l'assurance, les honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de sécurité; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente; les taxes de 1896 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 nov—3 10 17 24—1 déc 5 date

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.
Belle Plantation
Sur la Rive Gauche du Fleuve Mississipi,

PAROISSE PLAQUEMINE.

A Proximité du Chemin de Fer.

Mme Laura Courcelle et als

vs

Mme Cora Courcelle, épouse de Charles Lascerre et als.

Vingt-deuxième Cour Judiciaire.—Paroisse de Plaquemine.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon A. E. Livaudais, juge de la susdite Cour, rendu le 15 octobre 1895, et signé le 23 octobre 1895, dans l'affaire dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans la paroisse Plaquemine de cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, avant et mesurant trois arpents et demi [3 1/2] de face sur ledit fleuve sur quarante [40] arpents de profondeur et étant borné au-dessus par des terres de leur vendeur Rufin et en bas par des terres maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Hypolite Maurand, décédé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de maturité jusqu'au paiement final. 10 pour cent du prix d'achat est requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage dans le Troisième District.
Succession de Gustave A. Seibert et femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 5 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 25 octobre 1895, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, maintenant absent en congé, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage en bois à un étage ayant 4 chambres, écuries et dépendances, etc., dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Féliciana et Clouet.

Le terrain comprend trois lots désignés par les Nos 12, 13 et 14, sur un plan de J. A. De Pouilly, le 20 octobre 1866; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Féliciana sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 6 lignes. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Féliciana et Robertson. La propriété se trouve près du chemin coquillé de la rue Louisa et de la ligne du chemin de fer de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix de son enchère seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3nov—3 10 17 24—déc 1 5

PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence de valeur à trois étages.
Ancien No 107 rue Royale, entre les rues St-Louis et Toulouse, Mercredi, 11 décembre 1895.

No 28,270.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JOHN J. CASTELL & CO., Thos. J Wiltz, encanteur—Bureau, No 144, rue Carondelet, près Commune—Il sera vendu à l'enchère publique, le 11 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 2895, pour le compte des enfants mineurs de F. E. Ducongé, la propriété ci-dessous décrite, à savoir: La résidence et un magasin en briques à trois étages, No 107 rue Royale, contenant environ 12 chambres, vestibules, latrines, etc. Le lot mesure 30 pieds sur la rue Royale sur 78 pieds de profondeur, plus ou moins, et portant le No municipal 107 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant. la balance à 1 et 2 ans de crédit sur des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt, de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèques et privilège de vendeur, 5 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou quelques parties de ceux-ci. L'acquéreur devra conserver la propriété assurée et en transférer la police d'assurance s'élevant au montant des dits billets au porteur ou porteurs de ceux-ci, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théo. Buisson, Esq.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison pour affaires et résidence de choix, coin des rues Baronne et Erato. Un des meilleurs emplacements de cette ville. A long crédit. Conditions faciles.

Succession de Mme James Alexander.

No 46,998.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JOHN J. CASTELL & CO.—Thos. J. Wiltz, Encanteur—Bureau No 144 rue Carondelet, il sera vendu à l'encan, MERCREDI 18 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 14 novembre 1895, dans l'affaire ci dessus de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Erato, Dryades et Clio, désigné comme lot No 12, sur un plan déposé comme plan 172, en l'étude de T. O. Stark, notaire, et mesurant vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur entre lignes parallèles et cent-dix (110) pieds sept (7) pouces et (5) lignes de face à la rue Erato; le dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Baronne.

Les améliorations consistent en une élégante résidence et magasin en bois à deux étages en très bonne condition, est maintenant et a toujours été occupé comme une grocerie et c'est un des emplacements les mieux choisis en cette ville pour ce genre d'affaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un et deux ans garanti par billets hypothécaires portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final; assurances, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garanti; 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

[illegible] nov—14 24—1 8 15 18 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de James Brandin vs The Bank of North America.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 47,554.—Division B.

Pupitres droits, pupitres tournants, coffre-fort.

Typewriter Smith Premier, éventails électriques, chaises en cuir et en rotin, pendule, table de Directeurs, grillage de bureau et plateforme, trois revolvers de Colt et autres articles.

PAR BAUMGARDEN & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—VENDREDI, 6 décembre 1895, à 11 heures A. M., au local, No 400 rue du Camp, coin Natchez Alley, et SAMEDI, 7 décembre 1895, à 10 heures A. M., sur les lieux, nouveau No 509 rue Ursulines, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, et daté et signé le 22 novembre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Les articles ci dessus, sans limite.

Conditions—Comptant.

27 nov - 27 28—déc 1 5 6 7

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison seule en bois avec deux grands lots No 1762 rue Roman près Annette, 3e district.
Succession de Valentine Schaff.

No 46,921 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul encanteur—Bureau No 727 rue Commune, le MARDI, 24 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 17 octobre 1895 et d'un autre ordre daté le 20 novembre 1895 dans la succession de Valentine Schaff, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre contigus ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, maintenant Roman, Prosper, maintenant Derbigny, St-Bernard, maintenant Allen, et Annette, désignés comme lots 13 et 14, d'après un croquis par F. De Armas, et mesurant chacun 21 pieds 11 pouces de face à la rue Solidelle, maintenant Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de 160 pieds.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc. Localité s'améliorant et près du marché St-Bernard, des églises et des écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en billets garantis par hypothèques et liens du vendeur sur la propriété, payables à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité et les assurances. L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1895. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodule Buisson, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera demandé au moment de l'adjudication.

24 nov—24—déc 1 8 15 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans le Sixième District.

Joli Cottage Simple, rue Valence entre les rues Chestnut et Camp.

SUCCESSION DE RICHARD STOKES ET ANNA STOKES SON EPOUSE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 47,169—Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune. Le MERCREDI, 11 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent de cette paroisse à cause de maladie, daté 6 novembre 1895 in re et pour le compte de la succession de Richard Stokes et Anna Stokes son épouse, No du Dossier 47,169 de la dite Cour, il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 33, Faubourg W. Bouligny, maintenant ilet No 258, d'après le nouveau plan, borné par les rues Chestnut Bordeaux, Camp et Valence, lequel dit lot désigné par la lettre B sur un plan par Wm H Williams, arpenteur, daté le 19 septembre 1864, déposé dans le bureau du Conseil de Ville de la ville de Jefferson, maintenant transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le dit lot B mesure 25 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage simple en bois connu comme No —, rue Valence, bien subdivisé, bâti retiré de la rue, grande cour sur le côté et situé dans un voisinage s'améliorant rapidement et une section désirable de la ville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes autres clauses de sécurité; 10 pour cent seront déposés au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théo Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 11

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement désirable, Second District Résidence Cottage, 225, 227 rue Bassin, entre les rues Bienville et Douane.

Avec une devanture sur la rue Franklin.

Succession de Mme Wilhelmina Ziegler.

No 45,845—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JEUDI, 12 DECEMBRE.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 rue Carondelet—JEUDI 12 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. F. A. Monroe, maintenant absent en congé, en date du 24 octobre 1895, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Douane et Bienville et mesurant 37 pieds 3 pouces 4 lignes de face sur chacune des rues Bassin et Franklin par 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur d'une rue à l'autre, le tout plus ou moins; les améliorations consistent en un cottage en bois désigné par les Nos 225 et 227 rue Bassin et contenant 6 chambres avec des dépendances doubles à deux étages, 4 chambres et bâtisse en bois sur la rue Franklin, désignée par les Nos 224 et 226 et contenant à peu près 4 chambres.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication. Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jeff. C. Wenck, notaire.

7 nov—7 14 21 28 déc [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable en briques à deux étages, couvertes en ardoises, No 818 rue des Remparts, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, ilet Bourgogne.

Succession de Rosemond Champagne.

No 46,563—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR BAUMGARDEN, DANZIGER & STERN, Encanteurs—Bureau No 314 Hennen Building, le MARDI, 17 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, siégeant pour l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 23 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ste Anne et Dumaine, et mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 125 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une désirable résidence en briques à deux étages, ardoisée et contenant salons doubles, vestibule, salle à manger, cuisine, chambre à laver, et 5 chambres à coucher en haut. Toutes les chambres principales sont tapissées, gaz, citerne, hydrant, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec les billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par des hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, transfert d'assurances; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1895 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant.

Acte de vente, pardevant Félix J. Dreyfous, N. P. aux frais de l'acquéreur.

14 nov—14 17 24—déc 1 8 15 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage double et un Cottage simple dans le Troisième District, au coin des rues Laharpe et Galvez, ilet borné par les rues Miro et Lapeyrouse.

Succession de Chas. Ebert.

No 14,632 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN, DANZIGER & STERN encanteurs.—Bureau No 314 Bâtisse Hennen—MARDI, 17 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, rendu et signé le 9 novembre 1895 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, étant le No 1 dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Galvez, Miro et Lapeyrouse, d'après une esquisse dressée par J. A. D'Hémécourt, annexée à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, anciennement notaire en cette ville, en juin 1891, lequel lot forme l'encoignure des rues Galvez et Laharpe et mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue Galvez sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles et face à la rue Laharpe.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, faisant face à la rue Galvez, loué à de bons locataires à $13 par mois, et un cottage simple en bois et couvert en ardoises, faisant face à la rue Laharpe, loué à de bons locataires à $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans; les paiements différés à être représentés par des billets garantis par liens du vendeur et portant 7 pour cent d'intérêt par an; le vendeur retiendra les polices d'assurance; toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Bernard Titche, notaire, aux frais des acquéreurs.

12nov—12 17 24—déc 1 8 17

PAR JACOB A REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement de Choix.
Propriétés de Choix dans les Troisième et Quatrième Districts.
A L'ENCAN,
Jeudi, 9 Janvier 1896.
Dans l'affaire de la succession d'Andrew Weber.

No 47,023.— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "A".

PAR JACOB A. REINACH Encanteur—Bureau No 512 rue Carondelet.—JEUDI, 9 janvier 1896, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières et des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 14 novembre 1895 dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, seront vendues à l'enchère publique—

1° Le cottage double Nos 4012 et 4014 rue Dauphine, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre F, dans l'ilet No 180, et borné par les rues Dauphine, Mazant, Barthélemy et Royale, d'après un croquis et certificat de voyer par A. de Armas, député-voyer de cette ville, daté le 1er août 1884, et annexé à l'inventaire de la succession de M. C. Hollman, pris par Chas Rollé, ancien notaire en cette ville, le 31 juillet et les 1er et 2 août 1884; le dit lot d'après le dit croquis mesurant, mesure américaine, 34 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple touchant le No 4016 rue Dauphine, désigné par la lettre G, ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Barthélemy et Royale, sur le croquis mentionné ci-dessus, d'après lequel dit croquis le dit lot mesure (mesure américaine) 22 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine, 159 pieds 10 pouces et 3 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du lot F, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur du côté des lots H, J et K, ensuite se rétrécissant à angles droits 7 pieds et ayant une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur dans le fond de 15 pieds et 9 pouces.

3° Un certain lot de terre, connu par les Nos municipaux 726 et 728 rue Mazant, désigné par la lettre K dans l'ilet No 180, borné par les rues Mazant, Dauphine, Royale et Barthélemy d'après le croquis mentionné ci-dessus, lequel dit lot mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme les Nos municipaux 2929 et 2931, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Willey, Claiborne et Première, désignés par les Nos 20, 21 et 22 dans l'ilet No 401 sur un plan déposé au bureau de Wm Delacy, anciennement encanteur. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 4 pouces de face à la rue Deuxième sur une profondeur, chacun, de 96 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, le lot No 22 formant l'encoignure des rues Deuxième et Claiborne.

5° Le cottage double connu par les numéros municipaux 2405 et 2407, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Prevost, Leon et St André, désigné par la lettre Q, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 19 mars 1879, de l'ilet No 35, lequel dit morceau ou portion de terre mesure 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Joséphine, sur 70 pieds et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est formée de la portion de façade sur la rue Joséphine du lot No 24 de l'ilet No 295, lequel lot No 24, ensemble avec le lot y touchant, No 25, a été acquis par Henry Haag par achat de H. Wellman, par acte de vente passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, en cette ville, daté le 10 juin 1879.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, garanti par hypothèque et lien de vendeur et billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, l'acquéreur devra faire assurer les bâtisses et transférer les polices au teneur ou teneurs des billets; 5 pour cent honoraires d'avocat exigés dans le procès pour recouvrer le montant des dits billets, ou n'importe quelle partie y comprise. Les taxes de ville et d'Etat de l'année 1895 sont payées et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. D. Taylor, Esq., notaire.

19 nov—[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.
Propriété de choix dans les Premier et Quatrième Districts.
Cette propriété de valeur, magasin en briques à trois étages, à deux corps de logis et résidence coin de l'avenue Howard et de la rue Carondelet.

Cette élégante, attrayante et moderne résidence en bois à deux étages, No 1121 rue Première entre Magazine et Camp.

—AUSSI—

Actions du Germania Insurance Co.
Actions de la Citizens Bank.
Actions du Germania Savings Bank,
Actions de la La. Sulphur Mining Co.
Aussi, une bibliothèque et livres.

IN RE MISS C. H. CURTIUS vs CARL CURTIUS ET ALS.

No 46,709—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur- Bureau, No 727 rue Commune—MERCREDI, le 4 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 31 octobre 1895, in re Miss C. H Curtius versus Carl Curtius et als., Dossier No 46,709 de la dite Cour, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage—

Premièrement—Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Howard, anciennement Triton Walk, les rues Carondelet, St-Joseph et Delord, désignés comme No Un et Deux sur un plan fait le 12me jour d'octobre 1840 par Hugh Grant, alors assistant voyer de la deuxième municipalité et déposé en l'étude de Félix Percy, notaire en cette ville, et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Carondelet et l'avenue Howard, vingt-et-un pieds de face à la dite avenue Howard, cinquante-huit pieds de profondeur et face à la rue Carondelet, soixante-sept pieds sur la ligne qui le divise du lot No 2, ci-dessous décrit, et 28 pieds dans le fond.

Le lot No 2 mesure 21 pieds de face à l'avenue Howard, 67 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 1 ci-dessus décrit, 72 pieds sur la ligne opposée, 33 pieds 3 pouces dans le fond; lesquels dits deux lots de terre font partie de deux grands lots; aussi désignés par les Nos 1 et 2, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer de ville, le 4 avril 1832, annexé pour références à un acte de vente pardevant H. Pedesclaux, alors notaire en cette ville en date du 12 avril 1832; les améliorations consistent en une résidence et magasin en briques à trois étages et deux corps de logis coin de l'avenue Howard et la rue Carondelet. L'encoignure est occupée par M. H. B. Bradford comme un emporium de meubles et est loué avec bail jusqu'au 30 septembre 1896 à raison de $480 par mois.

No — rue Carondelet est occupé comme résidence privée, et est loué à bail jusqu'au 30 septembre 1896, à raison de $420 par an, faisant un total de $900 par an.

Emplacement incomparable, à proximité du centre des affaires, dans une section charmante et plaisante, près de la ville par sept ou huit chemins de fer, près du Lee Circle, Bibliothèque Howard, écoles, églises et marchés.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 147, borné par les rues Camp, Magazine, Première et Philip, les dits lots sont des portions de terre se touchant et sont désignés par les lettres J et H conformément à un plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur civile, le 9 avril 1889, annexé à un acte de vente de H. C. Warmoth à Mlle Cora Simms, exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire, en cette ville, le 10 avril 1889 et mesurant comme suit, au pied américain, chacun 20 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de cent quatre pieds entre lignes parallèles.

Le lot "C" est pris de la rue Camp et est composé d'une partie du lot original No dix et d'une partie du lot No onze; et le lot "H" est pris de la rue Magazine et est composé du reste du lot No onze, conformément au plan de Ben Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé à l'étude de T. Trudeau, ancien notaire en cette ville.

Troisièmement—Une autre portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilet touchant aux deux lots ci dessus décrits, mesurant 19 pieds et 4 pouces de face à la rue Première sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles. Laquelle portion de terre forme une partie du lot de terre désigné par la lettre "F" sur un plan de voyer de H. W. W. Reynolds.

La dite portion de terre touchant le lot C et est composée d'une partie du lot original désigné par les Nos 9 et 10, décrite ci-dessus pardevant Ben Buisson.

Les améliorations sur le dit lot consistent en une jolie et attrayante résidence en bois à deux étages, confortablement subdivisée, ayant tous les conforts modernes, grande chambre dans la cour, embellie par un joli grillage en fer et connu par le No 1121 rue Première, un voisinage charmant, à proximité des chars électriques, etc.

Le local peut être examiné jeudi, avec une carte d'admission des encanteurs.

Quatrièmement—Seize actions du fonds capital de la Germania Insurance Co de la Nouvelle-Orléans.

Cinquièmement—Dix actions du fonds capital de la Germania Savings Bank de la Nouvelle-Orléans.

Sixièmement—Sept et un tiers actions du nouveau fonds capital de la Citizens Bank de la Nouvelle-Orléans.

Septièmement - Dix-sept actions du fonds capital de la Louisiana Sulphur Mining Co de la Nouvelle Orléans.

Huitièmement—Une bibliothèque et livres.

Conditions de la vente pour les propriétés—Un tiers ou plus comptant et le reste en paiements égaux représentés par billets d'acquéreurs, payables à un et deux ans à partir de la date, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété, ensemble avec les assurances et clauses usuelles de garanties, obligations dans les ventes. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente sur le prix d'adjudication.

Pour les actions comptant avant livraison.

Pour la bibliothèque et les livres, etc, comptant.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 4

LE FRANCO-LOUISIANAIS
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANCAISE.

Bureau: [illegible] rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jean Marie Salles.

No 46,958.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mardi, 3 Décembre 1895.
PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 629 rue Commune.—MARDI, 3 décembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé, portant la date du 31 octobre 1895, et émis par l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire de la succession de Jean Marie Salles, No 46,958, du dossier de la susdite cour, le dit ordre homologuant et approuvant les délibérations de l'assemblée de famille tenue le 29me jour d'octobre 1895, pardevant Marcel T. Ducros, notaire, et pour le compte de la dite succession, et les parties intéressées dans la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poland, Bourgogne, Lesseps et Dauphine et désigné par les lettres D, E, F et G, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, et annexé à un inventaire pris par Marcel T. Ducros, notaire, publié le 6me jour de septembre 1895, ledit lot D mesure trente pieds de face à la rue Poland sur une profondeur de cent un pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Le lot E mesure trente pieds de face à ladite rue Poland sur une profondeur de cent un pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Le lot F mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds neuf pouces, entre lignes parallèles.

Le lot G mesure trente-deux pieds de face à la dite rue Bourgogne sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, au pied américain

Les améliorations sur le lot E consistent en un joli cottage simple ayant en tout cinq chambres, hall, cuve, hangar, etc.

Les améliorations sur le lot G consistent en une jolie maison en bois à deux corps de logis ayant six chambres en tout cuve, hangar, etc.

Pour plus amples informations voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste en billets des dits acquéreurs, datés du jour de la vente, payables un et deux ans après la date respectivement, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement final. Les dits billets doivent être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garantie. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de l'année 1895, et de faire avec l'encanteur au moment de la vente, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son enchère.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 nov—2 3 10 17 24—1 2 3 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le Troisième District, portant le No (vieux Municipal 365) rue Nord Broad.

Italo American Homestead Association vs John Savini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,827. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Columbus, Laharpe et Dorgenois, désigné comme lot No Deux sur un plan fait par Geo. H. Grandjean, voyer en date du 17 mai 1892, une copie duquel est annexée pour référence à un acte de vente par Dominique Dantagnan, à l'Italo American Homestead Association, passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, en date du 1er juin 1893; le dit lot mesure conformément au dit plan trente-cinq pieds de face à la rue Broad, sur une profondeur de cent dix-huit pieds et six pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

15 nov—15 22 29 - 6 13 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans dans le Second District portant le nouveau numéro municipal 633 rue Bourbon, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

Louise M. Guinault vs Joseph Mansion.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 46,556—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 décembre 1895, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, St Pierre, Dauphine et Toulouse; lequel dit lot est désigné par la lettre D, d'après un plan de division fait par Arthur de Armas, député arpenteur de ville, le 22 août 1881, et annexé à un acte de vente passé pardevant C. V. Foulon, ancien notaire en cette ville, le 28 novembre 1881, conformément au dit plan, le dit lot de terre D, mesure en mesure américaine, vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la dite rue Bourbon, soixante-quatorze pieds trois pouces et cinq lignes sur une première profondeur sur son côté le plus près de la rue St-Pierre, ensuite dix pouces et quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et courant vers la rue Toulouse, ensuite dix-sept pieds, sur une seconde ligne, de profondeur, quatre-vingt onze pieds trois pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté, et vingt-et-un pieds six pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les circonstances et dépendances qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes qui y appartiennent en quelque sorte.

Acquise par le défendant par achat de P. Paret, d'après un acte pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 22 juillet 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 nov—2 8 15 22 29—5 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un grand assortiment de meubles nouveaux.

Fredk. Stachle vs George Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 47,692—En vertu d'un ordre de vente daté le 22 novembre 1895, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 4 décembre 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, nouveau numéro 414 rue Sud Remparts.

Un grand assortiment de meubles nouveaux, métaux divers, etc., aussi un coffre-fort, etc., le tout d'après l'inventaire [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant [illegible]

[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Edward Thompson vs John C. Wickliffe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans—No 30,421—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, au local No 530 Natchez (au premier), entre Camp et Magasine, le VENDREDI, 13 décembre 1895, à midi, des propriétés ci dessous décrites, à savoir:

Un lot de caractères, casses, stands, tables, tabourets, chaises, etc

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions - Comptant sur les lieux.

2déc—2 7 13 WM. NELSON, Constable.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par le Constable,

JAMES H. FORBES vs. ILLINOIS PACKING AND MANUFACTURING CO.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans — No 23,769 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, le VENDREDI, 13me jour de décembre 1895, à 11 heures A. M., de la propriété décrites ci-dessous à savoir:

Un baril de Old Hickory Whiskey, cinq boîtes de thé, cinq caisses de thé assorti, de muscade et six caisses de Belle Creole Sauce.

Saisi dans l'affaire ci-dessus énumérée et numérotée.

P. AD FORTIER.

Constable de la deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. déc. 2 9 13

A. Dumser & Cie vs A. W. Knoblock.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 30,193. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le LUNDI, 9me jour de décembre 1895, à 10 heures A. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues Dauphine et Hôpital, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Le contenu entier d'une grocerie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

28 nov—28—déc 4 9 WM. NELSON, Constable.

AVIS DE SUCCESSION.
Succession de John Calder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,479—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice W. Calder, Peter Berger et David R. Calder, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

23 nov—23 27—déc 2 A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Manuel M. Borges.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 47,823—Division E—Attendu que Mme Dora Clew, veuve de Manuel M. Borges, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Manuel M. Borges, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

28 nov—28—déc 2 6 A. V. FLOTTE, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.
Dans l'affaire de la Louisiana Furniture Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,523 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte présenté par Edmond J. Hart, Joseph H. DeGrange et Raymond B Scudder, commissaires liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

28 nov—28 déc 2 6 A. V. FLOTTE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 47,690, Division D—George Jacobs vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, George Jacobs, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire pour cette paroisse, le 17me jour de décembre 1895, pour accepter la propriété rendue, pour élire un syndic et voter sur la décharge ou le refus et pour toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. Que les avis requis par la loi soient émis et que tous les créanciers soient notifiés d'être présents et que Thomas M. Gill, Jr., Esq., soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1895.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

16 nov—16 - déc 2 19

James J. Frigerio vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 46,896—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par James J Frigerio, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

28 nov—28 - déc 2 6 A. V. FLOTTE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 47,593—Division D—Adolph Bary vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, en son bureau, No 134 rue Carondelet, en cette ville, commençant le VENDREDI, 13me jour de décembre 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Ivy Kittredge, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1895. Signé: N. H. RIGHTOR, Juge. Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

10nov—10 22—déc 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 47,591 —Auguste Bowman vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Auguste Bowman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire, en son bureau No 914 Bâtisse Hennen, en cette ville, commençant le MERCREDI, 11me jour de décembre 1895 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. H. Philips, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1895.

Signé: [illegible] KING, Juge.

Pour copie conforme [illegible] RANKIN, [illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
—PARAISSANT—
—LE—
SAMEDI MATIN.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et [illegible]